

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

**COMPTE-RENU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Paulette FERRE, Marcel PISAPIA, Jean-Marie WILLOCQ, Laura ROSTAN d'ANCEZUNE, Stéphan PACCHIANO, Geneviève MAZUEL

Etait excusée : Isabelle BASSO

Procurations : d'Yves GILLIBERT à Michel HAMEAU, de Line ARNAUD à Pierrette FRIMAS, de Loïc MALLEGOL à Stéphan PACCHIANO et d'Alazaïs DUNGELHOEFF à Jean-Louis de BOISSEZON

Secrétaire de Séance : Jean-Marie WILLOCQ

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
Désignation d'un secrétaire de séance

- 1- Subvention : Association la boule cérestaine et au comité d'animation
- 2 - Achat de la parcelle A 215 dans le cadre des prairies humides
- 3 - demande de subvention FODAC 2020
- 4 -P.N.R.L. : convention d'étude pour une mission d'Assistance de Maitrise d'Ouvrage pour le projet de conservation du prieuré de Carluc et de la mise en valeur du site
- 5 -Vente de la parcelle pour la nouvelle gendarmerie
- 6 -Décision Modificative n°1
- 7 -Tableau des Emplois
- 8 -Travaux de voirie
- 9 -Reprise de voirie

Questions diverses :

- Tennis club : convention
- Motion relative à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques
- Bilan de la fréquentation de la piscine
- Projet Urbain Partenarial
- Extension du réseau d'Eau potable

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : acceptation d'un don, le conseil municipal accepte.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS (DE 2019 34)

Deux associations ont participé cet été à des manifestations organisées par la mairie et ont engagé des frais. Elles demandent une subvention pour leur participation.

Le conseil municipal décidé d'attribuer, à l'unanimité, les subventions complémentaires aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE	MONTANT SUBVENTION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Comité d'animation	400 €	unanimité
La boule Cérestaine	100 €	unanimité

P. N. R. L. : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en valeur du Prieuré de CARLUC (DE 2019 35)

Monsieur le Maire souhaite confier au Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de conservation et de mise en valeur du site du Prieuré de Carluc.

La mission permettra d'accompagner la commune pour lancer la consultation d'équipes d'étude et de maîtrise d'œuvre en vue d'élaborer en partenariat avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les orientations d'aménagement du site du Prieuré de Carluc.

L'accompagnement du Parc Naturel Régional du Luberon portera sur :

- accompagnement technique et administratif de la consultation
- analyses des offres
- préparation des modèles de délibération
- assistance aux contrats d'étude et maîtrise d'œuvre
- accompagnement dans la recherche de financement

Le montant de la mission est de 2 616 €. Elle comprend 6 vacations d'architecte chargé de mission et 2 vacations de chargé d'étude marché public.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude avec le PNRL.

LES AIRES : CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE - VENTE DU TERRAIN (DE 2019 36)

Par délibération en date du 15 décembre 2018 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès d'opérateurs publics pour la mise en vente de la parcelle F 1420 de 3 795 m².

Par délibération du 13 mai 2019, le conseil municipal a validé l'opérateur Vilogia représenté par Monsieur Alain TAULAMET d'Aix en Provence.

Le Comité d'engagement de l'opérateur Vilogia a validé la construction de la gendarmerie sur la parcelle F 1420 lieu-dit "les Aires" sur l'estimation faite par le Service de France Domaine à 31.20 €/m² ainsi que le cahier des charges des services de la gendarmerie.

La parcelle F 1420 d'une superficie de 3 795 m² s'élève donc à 118 404 €.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle F 1420 au lieu-dit les Aires de 3 795 m² à un prix de 118 404 € à l'opérateur VILOGIA représenté par Monsieur TAULAMET.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du notaire chargé de la vente dont les frais de notaire restent à la charge de l'acheteur.

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DE 2019 37)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, des recettes nouvelles octroyées pour l'aménagement du quartier les Aires d'un montant de 197 592 € (Région) et pour l'aménagement et la sécurisation du quartier des Plantiers d'un montant de 69 000 € (Région et Etat) il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution section d'investissement	44 642.96 €	
21318	Autres bâtiments publics	-44 642.96 €	
2151	réseaux de voirie	335 592.00 €	
1322	Subvention non transférable Région		266 592.00 €
1321	Subvention non transférable Etat		69 000.00 €

TOTAL :	335 592.00 €	335 592.00 €
---------	--------------	--------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les suppléments et les réajustements de compte ci-dessus.

TRANSFERT DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC (F 1311 et F1313 "LE TARMAC") (DE 2019 38)

Monsieur AUTARD Robert, propriétaire des parcelles F 1311 et F 1313 a obtenu l'autorisation de lotir pour 4 lots le 13 juin 2003.

A ce jour tous les lots sont bâtis au lotissement "le Tarmac", la voie du lotissement a été bitumée sur une largeur de 4 mètres, les eaux pluviales de la voie ont été récupérées par une grille avant la jonction avec l'avenue de Sinety et le candélabre d'éclairage public a été posé.

Monsieur AUTARD a formulé une demande de rétrocession des parties communes section F 1311 et F 1313 du lotissement "le Tarmac", en vue de son intégration dans le domaine public communal. Le Maire rappelle que la collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

Les co-lotis ayant unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera par acte notarié. L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le transfert d'office des parcelles F 1311 et F 1313 au profit de la commune de CERESTE, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessus.
- accepte de ce fait de prendre en charge les frais liés à la voirie et aux parties communes du Lotissement "Le Tarmac"
- dit que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur AUTARD Robert,
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir en vue de réaliser cette opération.

SECURISATION ET RENOVATION DU PRESBYTERE - demande du FODAC 2020 (DE 2019 39)

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que le bâtiment du presbytère est en mauvais état et qu'il y a lieu de sécuriser et de rénover le bâtiment. Ces travaux pourraient se faire en deux tranches :

- **tranche ferme** consistera à réaliser une dalle de béton entre le rez de chaussée et le 1er étage avec poutrelles et hourdis, à démolir l'escalier intérieur sur les 2 niveaux avec évacuation des gravats et réfection des murs à l'endroit de la démolition. Mise en place à l'extérieur d'un accès au 1er étage (échelle sécurisée ou escalier) avec ouverture d'une porte au niveau du 1er étage en remplacement d'une fenêtre. L'estimation du coût des travaux s'élève à 36 000 € HT de la tranche ferme

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence au travers du Fond Départemental d'Appuis aux Communes (FODAC) pour la tranche ferme.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 9 000 € (*montant plafonné à 25 %*)
- Commune : 27 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à demander l'aide du FODAC 2020 auprès du Conseil Départemental 04 pour la tranche ferme

AMENAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIERE - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES (DE 2019 40)

Des travaux d'aménagement des abords du cimetière doivent être effectués. Il s'agit essentiellement de travaux de VRD, de création de parking, de plantations d'arbres, l'installation de conteneurs enterrés, cheminement piétons...

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise à engager la procédure d'un appel d'offre et de passation du marché, dans le cadre des travaux d'aménagement des abords du cimetière.

TABLEAU DES EMPLOIS (DE 2019 41)

Monsieur le Maire propose une mise à jour du tableau des emplois voté le 23/10/2017 pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article 3-3 de la loi n°84 – 53 du 26/01/1984).

A – FILIAIRE ADMINISTRATIVE

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
Communication	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe		35 h	OUI
Accueil	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	réaffectation	18 h	OUI
Accueil/ Médiathèque	Adjoint Administratif polyvalent	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Création	24 h	OUI
Secrétaire de mairie	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe		35 h	OUI
Comptabilité/ Urbanisme	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe		35 h	OUI

B – FILIAIRE CULTURELLE

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
Culture (médiathèque)	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe		35 h	OUI
Culture	Adjoint du	Adjoint du	Création		

(médiathèque)	Patrimoine	patrimoine		21 h	OUI
---------------	------------	------------	--	------	-----

C – FILIAIRE SOCIALE

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
-----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------------	--

Ecole	ATSEM	Agent Territorial Spécialisé de l'école maternelle 1ère classe	Création	35 h	OUI
Ecole	ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles 2ème classe		35 h	OUI

D – FILIAIRE TECHNIQUE

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
-----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------------	--

Ecole : Aide maternelle/entretien des salles/réception	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Suppression	35 h	OUI
Ecole : gestion cantine/entretien des salles/réception	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise de 2ème classe	Création	35 h	OUI
Ecole : cantine/remplacement accueil	Adjoint Technique	Adjoint technique Principal 2ème classe	Réaffectation	21 h	OUI
Ecole : cantine/entretien des locaux	Adjoint Technique	Adjoint technique Principal 1ère classe	suppression	35 h	OUI
Ecole : cantine/entretien des locaux	Adjoint Technique	Adjoint technique	création	12 h	OUI
Services Techniques : chef d'équipe	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise de 2ème classe		35 h	OUI
Services Techniques	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise de 2ème classe		35 h	OUI
Services	Agent				

Techniques	Polyvalent	Adjoint technique		35 h	OUI
Services Techniques	Agent Polyvalent	Adjoint technique		35 h	OUI
Services Techniques	Agent Polyvalent	Adjoint technique		35 h	OUI
Bâtiments communaux : entretien des locaux	Agent Polyvalent	Adjoint technique	création	12 h	OUI
Bâtiments communaux : entretien des locaux	Agent Polyvalent	Adjoint technique	création	12 h	OUI

E – FILIAIRE SPORTIVE (saisonnière)

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
Piscine	Accueil/entreti en des locaux	Hôtesse	Création	35 h	OUI
Piscine	Accueil/entreti en des locaux	Hôtesse	Création	35 h	OUI
Piscine	Surveillance des bassins	MNS	Création	35 h	OUI
Piscine	Surveillance des bassins	MNS	Création	35 h	OUI

F – FILIAIRE TECHNIQUE (saisonnière)

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	CREATION/ SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire
Voirie	Entretien village	Adjoint technique	Création	35 h	OUI
Voirie	Entretien village	Adjoint technique	Création	35 h	OUI

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De créer** à compter du 1^{er} décembre 2019 de créer et de réaffecter les emplois cités ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire de pourvoir à ces emplois dans les conditions statutaires
- **De dresser** le tableau des emplois de la commune ainsi qu'il suit au 1^{er} décembre 2019

LES HAUTS DE CERESTE : ACHAT DE TERRAIN (DE 2019 42)

Monsieur le Maire dresse un petit historique de la construction du lotissement les Hauts de Céreste à aujourd'hui.

Par délibération du 28/03/1986, la commune a décidé de prendre en charge la voirie privée desservant ce lotissement à l'association des Hauts de Céreste, en ayant formulé le vœu, mais aucun acte notarié n'a été formalisé à la suite de cette délibération.

Aujourd'hui Madame BOUTEILLE Corine propriétaire des parcelles F 1168, 1169, 1170 formant respectivement les lots n°11, 12 et 13 et en indivis de la parcelle F n° 1173 (100/1500 ième) à usage de voirie.

Madame BOUTEILLE, par mail en date du 23 octobre 2018, revendique la propriété du parking existant d'environ 450 m² sur la parcelle F n°1169 et 1170.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal, au vu des omissions procédurales de la part du lotisseur, d'acheter dans un premier temps de la parcelle F 1170 afin de créer l'aire de retournement nécessaire à ce lotissement en impasse.

Dans un deuxième temps la commune procédera au transfert de la voie privée dans le domaine public.

Pour mettre fin à cette longue procédure et après plusieurs négociations, la proposition retenue pour l'achat de 44 m² qui servira d'aire de retournement est de 4 250 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et avec une abstention décide de :

- d'acheter 44 m² au prix de 4 250 € pour créer une aire de retournement dans le lotissement les hauts de Céreste
- dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur

ACCEPTATION D'UN DON (DE 2019 43)

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal que lors de la dernière assemblée générale du club de tennis de Céreste, il a été décidé de n'a plus poursuivre les activités de l'association et de remettre à la mairie l'argent des comptes bancaires afin que la mairie investisse dans du matériel ou dans le futur city stade.

La commune s'est rapprochée du tennis club de Reillanne et une convention a été signée dans l'été pour la reprise des cours de tennis.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte que le club de tennis de Reillanne continue l'initiation et les cours de tennis
- accepte de recevoir l'argent du club de tennis de Céreste.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal accepte de prendre la motion relative à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques telle que présentée par le Syndicat d'Énergie 04.

Le bilan de la piscine est très satisfaisant. Les recettes ont augmenté de 28.86 % et la fréquentation de 26.88 % par rapport à 2018.

L'amplitude horaire, les travaux de rénovation, l'embellissement de la piscine et la météo ont considérablement amélioré ce service public avec des observations positives de la clientèle.

La commune a décidé de lancer un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) avec l'opérateur Vilogia pour la construction de bâtiments communaux, la création d'un réseau de chaleur afin d'obtenir la labélisation d'éco quartier.

En partenariat avec le conseil départemental 04, la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, la commune et une participation financière des habitants de plusieurs secteurs de Céreste, il est prévu une extension du réseau d'eau potable.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire
Gérard BAUMEL